

Chronique

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **5 (1876)**

Heft 12

PDF erstellt am: **17.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

tions de vos admirateurs. Je me promets de leur répondre en quelques lignes.

Parmi les systèmes d'éducation, il en est qui conseillent de commencer l'enseignement par des tableaux représentant des sujets d'histoire naturelle ou des arts et métiers; il me semble que vous les conseillez, parce qu'ils sont pour l'enfance un simple divertissement instructif. A mon avis, ce sont des hochets savants qui accoutument à s'amuser avec méthode et à étudier superficiellement. On s'est imaginé qu'il fallait épargner de la peine aux enfants, changer en délassement toutes leurs études, leur donner de bonne heure des collections d'histoire naturelle et autres pour jouets. Il me semble que c'est un système erroné. S'il était possible que les enfants apprissent bien quelque chose en s'amusant, je regretterais pour eux le développement d'une faculté, l'*attention*, faculté qui est beaucoup plus essentielle que quelques connaissances de plus.

L'éducation faite en s'amusant, dissipe la pensée; la peine est un des grands secrets de la nature: l'esprit des enfants doit s'accoutumer aux efforts de l'étude, comme notre âme à la souffrance morale. Le perfectionnement du premier âge tient au travail. Vous enseignerez avec des tableaux, avec des collections, une quantité de choses aux enfants, mais vous ne leur apprendrez pas à apprendre; et l'habitude de s'amuser, que vous dirigez sur les sciences, suivra bientôt un autre cours, quand les enfants ne seront plus sous votre dépendance.

Votre dévoué.

B. D.

NOTE DU RÉDACTEUR. — On ne se sert pas plus de la méthode intuitive pour *amuser* les jeunes enfants qu'on ne prend de la nourriture pour la stérile délectation que l'on éprouve à manger. Le but des leçons de choses n'est autre que de communiquer des connaissances et de fortifier les facultés de l'âme; il en est de même du corps qui cherche moins, dans les aliments, une jouissance pour le palais qu'une réparation et un accroissement des forces physiques, mais, dans l'un et l'autre cas, le plaisir que nous éprouvons est un précieux stimulant qu'on ne saurait dédaigner sans enfreindre les lois de la nature. Serait-il donc interdit de faciliter à l'enfant l'acquisition des premières notions scientifiques en se mettant à sa portée, en s'adressant à ses sens pour arriver plus rapidement et plus sûrement à son intelligence? Pour mieux façonner l'enfant à l'habitude du travail, faut-il ne pas craindre d'en rendre les fruits amers? Est-il sage de s'exposer à le dégoûter de l'étude sous prétexte de le détourner des amusements?

L'un des résultats les plus incontestables de la méthode intuitive consiste à exercer l'esprit d'observation et par conséquent de stimuler l'attention. Comment peut-on affirmer le contraire? Est-ce que M. B. D. prétend peut-être que l'*attention* n'a pas lieu de se développer, parce que l'intuition facilite trop l'instruction?

L'enseignement intuitif est en quelque sorte le lait de l'intelligence: si vous voulez vous servir d'une autre méthode, commencez par changer l'ordre établi par la Providence, et faites que les sens ne soient plus la principale source où l'enfant puise les éléments de ses connaissances: alors nous vous donnerons raison.

R. H.

CHRONIQUE.

Le clergé de Westphalie fait de grands efforts pour empêcher la borussification de l'enseignement religieux dans les écoles.

Ensuite de lettres envoyées au Souverain Pontife, relativement à la mission canonique nécessaire aux instituteurs, Rome a parlé et statué ce qui suit :

1° Les instituteurs et les institutrices, qui donnent l'enseignement de la religion, doivent être autorisés *ad hoc* par la mission canonique.

2° Aussi longtemps que durera la situation actuelle cette mission sera conférée par le curé de l'endroit et oralement.

3° La mission canonique ne pourra être accordée qu'à des instituteurs et des institutrices qui promettent d'enseigner la religion dans le sens et dans l'esprit de l'Eglise catholique et dont la conduite offre des garanties d'orthodoxie.

4° Les instituteurs et les institutrices qui enseignent la religion sans mission canonique et contre la défense du curé doivent être, après avoir été avertis préalablement, exclus de la participation aux sacrements.

5° Aux instituteurs et aux institutrices qui ont d'abord obtenu la mission canonique, et qui ensuite font voir par leur conduite qu'ils n'offrent plus les garanties voulues, cette mission doit être retirée.

6° Le catéchisme introduit ou approuvé par l'évêque ne peut être écarté sans le consentement de l'évêque ni être remplacé par un autre.

7° Aucun ecclésiastique ne peut accepter le poste d'inspecteur des écoles ni autres fonctions sans la permission préalable de l'évêque.

Dernièrement a eu lieu, à Munich, un concours entre les jeunes filles qui aspirent aux fonctions d'*institutrice*. Il y avait trente-cinq aspirantes formées par l'enseignement laïque et onze seulement instruites par les *congréganistes*. Parmi les premières, onze ont été refusées, tandis que pour les congréganistes il n'y a pas eu un seul échec. La note *très-distinguée*, qui n'avait pas été accordée depuis trois ans, a été obtenue par une seule candidate, c'était une élève des sœurs ! Sauf les n^{os} 6 et 7, toutes les premières places, jusqu'au n^o 13 inclusivement, ont été obtenues par les congréganistes, si bien que la commission d'examen a dû faire publiquement leur éloge, en constatant leur grande supériorité sur les autres.

ANNONCE.

En vente à l'Imprimerie Baudère, à Bulle :

SYLLABAIRES PERROULAZ

avec le tableau comparatif des poids et mesures. — Prix de l'exemplaire **25** cent. ; par douzaine **2** fr. au lieu de fr. **2,40**.

Livret de calcul pour les enfants, **70** cent. la douzaine.

Tous les autres ouvrages pour les écoles sont vendus avec **10 %** de remise.